

le 21 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 PP 88 Budget spécial de la Préfecture de police pour 2012.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération n° 1993 D. 1169 du 20 septembre 1993 relative à la création de redevances et au relèvement de tarifs pour services rendus par la Préfecture de police ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2011, par lequel M. le Préfet de police lui soumet le projet de budget spécial de son administration pour 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2012 est arrêté en dépenses et en recettes à 725.225.713 euros et ventilé comme suit :

Pour la section de fonctionnement

	En dépenses	En recettes
chapitre 920	177.843.098 €	67.836.007 €
chapitre 921	442.822.539 €	291.637.021 €
chapitre 932	-	284.000.000 €
chapitre 934	22.257.391 €	
chapitre 938	550.000 €	-
chapitre 939	0 €	-
	-----	-----
	643.473.028 €	643.473.028 €
	=====	=====

Pour la section d'investissement

	En autorisations de programme cumulées	En dépenses	En recettes
chapitre 900	192.945.142,10 €	17.961.110 €	3.292.074 €
chapitre 901	560.524.943,76 €	58.745.840 €	41.509.778 €
chapitre 910	24.206.734,00 €	3.500.000 €	3.500.000 €
chapitre 912	-	-	9.693.442 €
chapitre 914	-	-	22.257.391 €
chapitre 917	5.083.746,02 €	1.500.000 €	1.500.000 €
chapitre 918	45.735,00 €	45.735 €	-
chapitre 919	-	-	0 €
	-----	-----	-----
	782.806.300,88 €	81.752.685 €	81.752.685 €
	=====	=====	=====

Article 2 : L'état des subventions à verser par le budget spécial de la Préfecture de police (section de fonctionnement) est arrêté comme suit :

- Hôpital des gardiens de la paix	69.670 €
- Association sportive de la police de Paris (ASPP)	30.490 €
- Association des amis du musée de la Préfecture de police	2.500 €
- Fondation Louis Lépine	
Colonies de vacances	137.800 €
Centres aérés	48.000 €
Arbre de Noël	132.300 €
Logements	10.000 €
Chèques vacances	56.500 €
- Mutuelle générale de la police	33.970 €
- Orphelinat mutualiste de la police nationale	644 €
- Intériale	18.896 €
- Croix Rouge Française	60.000 €
- Fédération nationale de protection civile	60.000 €
- Fédération des secouristes français "Croix-blanche"	5.000 €
- Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte	10.000 €
- Centre français de secourisme et de protection civile	5.000 €
- Association nationale des premiers secours	5.000 €
- Fédération française de sauvetage et de secourisme	5.000 €
- Fédération unité mobile des premiers secours-assistance médicale	5.000 €
- Société nationale de sauvetage en mer	5.000 €

	700.770 €

Les montants précités constituent un maximum. Le montant définitif de la subvention est déterminé au vu des pièces justificatives produites par les bénéficiaires.

Article 3 : Le Conseil de Paris individualise les dotations inscrites au chapitre 900, article 900-2031 relatives aux grosses réparations pour 1.800.000 euros et aux études préalables pour 700.000 euros.

Article 4 : Le Conseil de Paris individualise les dotations inscrites au chapitre 901, article 901-1311 relatives aux grosses réparations pour 3.000.000 € et aux études préalables pour 500.000 euros.

Article 5 : Corrélativement, les provisions inscrites sur les lignes budgétaires visées aux articles 3 et 4 ci-dessus sont réduites des sommes correspondantes.

Article 6 : Au titre des individualisations prévues à l'article 4 ci-dessus, M. le Préfet de police est autorisé à recouvrer les participations suivantes, qui feront l'objet des inscriptions ci-après au chapitre 901, article 901-1311 :

- compte nature 1384 (communes) (43,460 %) : 1.521.100 euros ;
- compte nature 1384 (ville de Paris) (22,007 %) : 770.245 euros ;
- compte nature 1383 (départements) (21,699 %) : 759.465 euros ;
- compte nature 10222 (fonds de compensation pour la T.V.A.) (12,834 %) : 449.190 euros.

Article 7 : Au titre des droits, redevances et produits d'exploitation perçus au profit du budget spécial de la Préfecture de police, M. le Préfet de police est autorisé à procéder, par voie d'arrêtés, au relèvement des tarifs dans la limite maximum de 2 % aux exceptions ci-après :

Pour le Bureau des objets trouvés :

Les frais de garde : 11,00 €

Pour le Laboratoire central de la préfecture de police :

Le coût horaire ingénieur..... 82,50 €
Le coût horaire technicien..... 53,50 €
L'enlèvement et la destruction de déchet toxiques en quantité dispersée... Selon devis

Pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris :

Les redevances forfaitaires dues pour la réalisation des essais effectués au centre de Voluceau dans le cadre de la certification de matériels et engins d'incendie et pour la vérification du fonctionnement des appareils de lutte contre l'incendie des établissements publics ou privés font désormais l'objet d'une tarification indifférenciée quel que soit le demandeur. Les montants des prestations sont fixés comme suit :

	Tarif
* Engin pompe (FPT , CCR)	3.732,95 €
* Engin pompe (FPTSR, CCF)	4.498,65 €
* Moto-pompe remorquable	1.483,55 €
* Échelle	2.010,10 €
* Bras élévateur aérien	2.967,30 €
* Engin technique de secours et d'assistance (ETSA)	2.249,30 €
* Outil de désincarcération avec bloc hydraulique :	
Cisaille(1)	765,75 €
écarteur(2)	765,75 €
Outil combiné	1.100,75 €
vérin	765,75 €
bloc hydraulique	382,85 €
* Essais réalisés en totalité chez l'industriel :	
cisaille(1)	478,55 €
écarteur(2)	478,55 €
Outil combiné	765,75 €
vérin	478,55 €
bloc hydraulique	478,55 €
* Lance à main	765,70 €
* Lance portable	478,15 €
* Tuyaux : souple	1.722,90 €
raccord	382,50 €
flexible	622,15 €
aspiral	1.100,70 €
de RIA ou de LDT	1.483,55 €
* Pièces de jonction	239,05 €
* Dévidoir	1.005,00 €
* Matériel sanitaire	478,55 €
* Extension, expertise	239,30 €
* Prix horaire pour autres études et essais	47,80 €

(1) essais des écarteurs à l'exception des essais d'adhérence des becs (ripage)

(2) essais des vérins à l'exception des essais de flambage

La rétribution de la mise à disposition de tiers de l'équipe spéciale de gymnastique et de la musique :

* Forfait par prestation 800,00 €

Les prestations suivantes concernant les actions de formation par la BSPP sont créées :

Nature de la formation	Durée	Tarif
* Spécialisation en matière de prévention et d'intervention face aux risques chimiques ou radiologiques :		
Niveau 1	6 jours	137,95 €
* Module complémentaire SSIAP 1	5 jours	150,00 €
* Recyclage SSIAP 1	2 jours	115,00 €
* Remise à niveau SSIAP 1	3 jours	110,00 €
* Module complémentaire SSIAP 2	5 jours	150,00 €
* SSIAP 2	10 jours	140,00 €
* Recyclage SSIAP 2	2 jours	130,00 €
* Remise à niveau SSIAP 2	3 jours	120,00 €
* Module complémentaire SSIAP 3	5 jours	120,00 €
* Recyclage SSIAP 3	2 jours	150,00 €
* Remise à niveau SSIAP 3	3 jours	140,00 €

Pour le Service de la mémoire et des affaires culturelles (SMAC) :

La nouvelle grille tarifaire relative à la cession de droits de réutilisation de données publiques (fonds photographique et documentaire de la préfecture de police) est établie en fonction des usages suivants :

Dans le cadre d'ouvrages, presse, revues, catalogues d'exposition

Format	Noir&blanc	Couleur	Au-delà de 40 000 exemplaires + 50 %		Diffusion à l'étranger + 50 %	
			NB	C	NB	C
Vignette (1/8 de page)	13,60 €	27,30 €	NB 20,40 €	C 40,90 €	NB 30,60 €	C 61,35 €
Pleine page (dès que la photo dépasse le texte)	27,30 € (13.6x2)	54,60 € (27.3x2)	NB 40,90 €	C 81,90 €	NB 61,35 €	C 122,85 €
Couverture	81,60 € (13.6x6)	163,80 € (27.30x6)	NB 122,40 €	C 245,70 €	NB 183,60 €	C 368,55 €
Support CD ROM	5,00 €	5,00 €	5,00 €		5,00 €	

Dans le cadre d'un support audiovisuel : durée de diffusion 5 ans.

Usage	Tarif	Diffusion à l'étranger
Diffusion Télévision	150,00 €	+ 50 % : 225,00 €
Cinéma	150,00 €	+ 50 % : 225,00 €
DVD	80,00 €	+ 50 % : 120,00 €

Support CD ROM	5,00 €
----------------	--------

Dans le cadre d'un support internet

Diffusion aux seules fins d'illustration	Tarif
Durée	
1 an	100,00 €
5 ans	400,00 €

Lors d'une exposition

Droits d'entrée	Durée d'exposition Jusqu'à 6 mois	Exposition de plus de 6 mois
Exposition entrée gratuite	50,00 €	100,00 €
Exposition entrée payante	100,00 €	150,00 €

Pour une publicité :

Format	Couleur	Au-delà de 40 000 exemplaires + 50 %	Diffusion à l'étranger + 50 %
Couverture	273,00 € (27.30x10)	409,50 €	614,25 €
Télévision	409,50 €		614,25 €

Pour une promotion publicitaire :

Tirage	Jusqu'à 15000 exemplaires	De 15001 à 40000 exemplaires + 50 %	De 40001 à 100000 exemplaires + 25 %	Au-delà de 100001 exemplaires + 20 %
Impressions commerciales	273,00 €	409,50 €	511,80 €	614,10 €